

AIG est un acteur majeur depuis plus de 12 ans sur le marché de l'assurance Flottes Automobiles en France et couvre à ce jour plus de 600 000 véhicules d'entreprises.

Au travers de solutions d'assurance Flottes Automobiles sur-mesure localement depuis la France ou via des programmes d'assurance européens, AIG accompagne les entreprises pour couvrir leurs parcs automobiles.

Points Forts

Des solutions sur mesure pour répondre à tous les besoins de l'assuré

Un Centre d'Excellence Europe continentale basé à Paris permettant la mise en place de programmes internationaux

Une souscription sur-mesure ou souscription simplifiée

Des équipes dédiées et expertes en souscription et en gestion des sinistres basées à Paris

Des outils de suivi sinistres et production pour les courtiers et les clients ayant des programmes internationaux

Les solutions d'assurance :

La solution AIG s'adresse aux entreprises ayant un parc automobile à assurer. Elle couvre la responsabilité civile matérielle et corporelle (assurance obligatoire) et les dommages subis par les véhicules de l'entreprise. Les blessures du conducteur peuvent également être couvertes via la garantie du Conducteur.

Grâce à son réseau international, AIG peut également accompagner ses clients, depuis la France, pour la couverture de leurs risques à l'étranger.

Quelles sont les typologies de flottes automobiles ciblées ?

AIG couvre un large éventail de véhicules et d'activités :

- ✓ Transport ou flotte pour propre compte (TPPC) – véhicules légers ou poids lourds (500 moteurs minimum),
- ✓ Transport public de marchandises (300 moteurs minimum),
- ✓ Véhicules de location de moyenne et longue durée (500 moteurs minimum),
- ✓ Véhicules de location de courte durée, uniquement si mise en place d'une franchise en responsabilité civile par sinistre de 25 000 €,
- ✓ Flottes d'engins (location, logistique...).

Les activités suivantes, si elles sont exercées à titre principal par l'entreprise, sont exclues : taxis / VTC, ambulances, auto-écoles, garages, transport de voyageurs, activités sur zone aéroportuaire.

Quelles sont les principales garanties ?

Responsabilité Civile Corporelle

Responsabilité Civile Matérielle

Défense Recours

Dommages aux véhicules assurés
(vol, incendie, dommages tous accidents, catastrophes naturelles, bris de glaces, attentats)

Garantie du conducteur

Pertes financières

Effets objets et accessoires

Dépannage, remorquage et relevage

Assistance

AIG propose également des solutions d'assurance pour couvrir le **risque Missions Automobiles**. Elles s'adressent aux entreprises pour couvrir les responsabilités encourues par le salarié lors de missions professionnelles effectuées occasionnellement au moyen d'un véhicule personnel.

Une solution simplifiée via la plateforme PACK, le PACK Auto Mission, pour couvrir les collaborateurs des entreprises parcourant jusqu'à 300 000 kms par an.

Au-delà de 300 000 kms, une solution sur-mesure peut être étudiée par nos équipes de souscription.

Pourquoi choisir AIG ?

- ✓ **une équipe de souscription réactive** composée de 6 personnes, basée à Paris,
- ✓ **une expertise en gestion de sinistres** avec plus de 60 000 sinistres gérés chaque année en France,
- ✓ **un accompagnement personnalisé** lors des études et des renouvellements,
- ✓ **une expertise dans la mise en place de montages** efficaces pour nos clients entreprises (franchise RC, conservation, stop dommages, captives d'assurance).

Contacts Souscription :

Bertrand OVERSTAKE

bertrand.overstake@aig.com

Stéphane ROBIN

stephane.robin@aig.com

Délégations Régionales

Bordeaux

Tel : 05 57 35 98 14

bordeaux@aig.com

Lille

Tel : 03 28 53 58 69

lille@aig.com

Nantes

Tel : 02 40 89 78 00

nantes@aig.com

Paris

Tel. 01 49 02 48 67

idf@aig.com

Lyon

Tel : 04 78 38 74 39

lyon@aig.com

Strasbourg

Tel : 03 88 52 81 40

strasbourg@aig.com

Apporteurs de Proximité

Tel. 09 69 39 93 93

apporteur.proximite@aig.com